

RESTAURATION SCOLAIRE 2018/2019

Information aux familles domiciliées à Bourg-en-Bresse

À partir du **lundi 13 août**, venez faire étudier vos droits pour bénéficier des tarifs réduits de la cantine.

Au-delà du samedi 30 septembre, les calculs seront toujours possible mais aucune régularisation ne sera effectuée sur le compte famille.

PIECES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Pour les personnes à leur compte :

- Bilan comptable.

Pour les personnes salariées :

- Avis d'imposition **2018**, sur les revenus **2017** .
- 3 derniers bulletins de salaire, notification pôle emploi (mentionnant le montant journalier), indemnités journalières, revenus assistantes maternelles...

Dans les deux cas, fournir également :

- Notification **CAF** ou **MSA** (de moins de 3 mois), mentionnant chacune des prestations versées.
- Tous les autres justificatifs de ressources (foncier, retraites, rentes, pensions alimentaires, congés payés du BTP et autres...).

Étude du dossier:

- À la mairie service Action éducative, place de l'Hôtel de Ville, tél : **04 74 45 71 53**
- Au Pôle Amédée Mercier , 57 avenue Amédée Mercier, tél : **04 74 42 46 90**

Pour les activités périscolaires prévoir 10€ minimum contre remise de la carte monétique . Les familles devront veiller au maintien d'un solde créditeur de leur compte famille